



VERSION PROVISOIRE DU PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC POUR L'ÉVALUATION D'IMPACT DU PROJET DE ROUTE D'APPROVISIONNEMENT WEBEQUIE 19 décembre 2019

1. Introduction

Le 29 novembre 2019, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a déterminé qu'une évaluation d'impact était nécessaire pour le projet de route d'approvisionnement Webequie.

L'Agence a élaboré cette version provisoire du plan de participation du public afin d'établir les occasions proposées de participation pendant le processus d'évaluation d'impact. Le plan de participation du public se veut souple et n'empêche pas à l'Agence d'apporter des modifications aux approches décrites afin de tenir compte des changements pouvant survenir au cours du processus d'évaluation, ou de tenir compte des commentaires et demandes reçus des participants.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre d'une participation significative du public, veuillez consulter la Politique de participation du public et le Guide technique sur la participation du public aux évaluations d'impact¹. L'Agence développe aussi un Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones, qui présente les opportunités et approches à l'engagement².

2. Description du projet de route d'approvisionnement Webequie

La Première Nation de Webequie propose la construction et l'exploitation, y compris l'entretien, d'une route toutes saisons d'une longueur de 107 kilomètres reliant l'aéroport de Webequie et la zone du lac McFaulds, dans le nord de l'Ontario. Le couloir aurait une largeur d'environ 35 mètres pour accueillir une route d'approvisionnement industriel à deux voies, en gravier, et pourrait permettre la mise en place de futures infrastructures telles que des lignes de transmission et un réseau à large bande. Tel qu'il est proposé, le projet de route d'approvisionnement Webequie relierait la Première Nation de Webequie à des activités d'exploration minière existantes et à d'éventuels projets d'exploitation minière futurs dans la région du Cercle de feu. Le projet pourrait aussi faire partie d'un futur réseau routier toutes saisons reliant la Première Nation de Webequie et la région du Cercle de feu au réseau routier provincial de Nakina et/ou de Pickle Lake.

3. Objectifs de la participation du public

La version provisoire du Plan de participation du public a été élaboré pour présenter les diverses façons dont un participant, notamment ceux qui sont plus susceptibles d'être touchés par le projet, peut contribuer et participer au processus d'évaluation d'impact, L'Agence présente les objectifs suivants en matière de participation du public :

- La participation du public commence tôt et se poursuit de façon fréquente, notamment à chaque étape principale du processus;
- Le public participe à l'élaboration des principaux versions provisoires de documents, notamment le présent plan, les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact, l'étude d'impact, le rapport de l'évaluation d'impact et les conditions potentielles.
- Les occasions et les mécanismes de participation sont choisis en tenant compte des divers besoins et intérêts et comprennent, sans toutefois s'y limiter, des périodes de commentaires du public, des activités en personne, et des séances WebEx lors des étapes principales du processus;
- Les points de vue du public entendus tout au long du processus font l'objet d'un suivi et éclairent la prise de décisions.

Pour voir tous les commentaires reçus par rapport au projet de route d'approvisionnement Webequie, veuillez consulter le

¹ Veuillez consulter le Cadre de travail provisoire : la participation du public en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (politique) à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/cadre-travail-participation-public.html> ainsi que le Document d'orientation provisoire : Participation du public en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/participation-public-loi-evaluation-impact.html>

² Veuillez consulter le Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones pour le projet de route d'approvisionnement Webequie à l'adresse : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80183?culture=fr-CA>

4. Liste des parties intéressées

Pendant la phase de planification, l'Agence développera une liste de participants. Si vous aimeriez participer à l'évaluation d'impact, veuillez utiliser la fonction « présenter un commentaire » accessible à la page du projet du Registre canadien d'évaluation d'impact, et demandez d'être inclus dans le Plan de participation du public. Veuillez noter que si vous souhaitez participer, votre nom ou le nom de votre organisme sera identifié dans ce plan.

À ce temps, l'Agence a identifié une liste préliminaire de participants basée sur l'information fournie dans les soumissions du promoteur à l'Agence ou des participants qui ont soumis des commentaires pendant la période de commentaires sur la description initiale du projet :

- Public général (résidents individuels)
- Canada Chrome Corporation
- Canadian Environmental Law Association
- Chambre de commerce de Geraldton
- Chambre de commerce de Longlac
- Conseil Mushkegowuk
- Debut Diamonds
- La « Environmental Justice and Sustainability Clinic » du Osgoode Hall Law School
- Leuenberger Air Service
- Mining Watch
- Municipalité de Greenstone
- Municipalité de Pickle Lake
- Municipalité de Sioux Lookout
- Nakina Air Service Ltd.
- Noront Resources Ltd.
- Ville de Thunder Bay
- Wildlife Conservation Society Canada

De plus, l'Agence collaborera également avec les groupes autochtones désignés dans le cadre d'une consultation de la Couronne relativement à l'évaluation d'impact du projet, étant donné que le projet pourrait avoir une incidence négative sur l'exercice des droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones du Canada reconnus et confirmés à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones (<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80183?culture=fr-CA>) décrit les outils et les méthodes de mobilisation que l'Agence utilisera pour mobiliser ces groupes autochtones.

5. Manière dont les groupes et les personnes pourraient participer à l'évaluation

L'Agence pourrait recourir à n'importe quel des outils indiqués dans le tableau ci-dessous pour assurer une participation significative du public tout au long du processus d'évaluation d'impact. Veuillez nous aider déterminer quels outils que vous aimeriez utiliser en répondant à ces questions et les soumettre au Régistre ou par courrier électronique :

- **Question 1:** Quels sont vos préférences pour participer au long du processus d'évaluation?
- **Question 2:** Quels sont les défis que vous, votre communauté ou votre organisme faites face, qui pourraient prévenir aux gens d'avoir accès aux occasions de participation du public pour ce projet, par exemple, des facteurs de langue, économiques, techniques ou autres?

• Avis publics
• Périodes de commentaires du public
• Mises à jour sur les médias sociaux (p. ex., le fil Twitter de l'Agence)
• Avis sur le site internet

• Centres de consultation
• Exemplaires imprimés des principaux documents dans les centres de consultation
• Envois directs par la poste ou par courriel
• Documentation de l'Agence
• Journées portes ouvertes pour discuter du projet et des effets potentiels, et pour solliciter des commentaires
• Présentation WebEx planifiée à l'avance en présence du public, comportant des séances de questions et réponses
• Formation sur le processus d'évaluation d'impact et comment y participer de façon effective; tel qu'offrir des occasions de formation de l'Agence (niveau 1 et niveau 2) ³

Remarque : cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être ajustée au cours de l'étape de l'étude d'impact pour fournir des occasions pour une mobilisation et une participation significatives.

6. Activités et méthodes de participation du public

Le tableau suivant décrit les principales phases du processus d'évaluation d'impact, et donne un aperçu des occasions de mobilisation proposés sous la responsabilité de l'Agence pour chaque phase. Le tableau décrit les objectifs de chaque phase, les activités de mobilisation prévues et les outils de participation du public qui appuieront les activités de mobilisation.

Tableau 6.1 – Tableau des approches et activités en matière de participation du public

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outil de participation du public	Calendrier
<p>Phase 2 : Étude d'impact</p> <p>(Au moment où le promoteur présente son étude d'impact, avant que l'Agence confirme si elle renferme tous les renseignements et études indiqués dans les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser davantage le public au processus d'évaluation d'impact et à la manière de participer de façon significative. • Offrir l'occasion de participer. • Obtenir les commentaires du public sur l'étude d'impact du promoteur afin de veiller à ce qu'elle renferme toutes les études et tous les renseignements indiqués dans les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence répond aux demandes de renseignements reçues par courriel et par téléphone. • L'Agence affiche un avis public concernant l'aide financière aux participants disponible pour soutenir la participation au processus d'évaluation d'impact. • L'Agence affiche un avis concernant la période de commentaires sur l'étude d'impact du promoteur (Registre, site internet, imprimés, radio, Web) et des instructions pour comment formuler des commentaires. • L'Agence affiche des avis et des mises à jour des projets sur les médias sociaux (p. ex., le fil Twitter 	<ul style="list-style-type: none"> • Commentaires en ligne^{Error! Bookmark not defined.} sur l'étude d'impact du promoteur portant sur la question de savoir si elle renferme toutes les études et tous les renseignements indiqués dans les lignes directrices. • Journées d'accueil (partage d'information et activités de discussion) pour discuter de l'étude d'impact du promoteur et solliciter des commentaires. • Présentations WebEx comportant des séances de questions et réponses pour 	<ul style="list-style-type: none"> • La fonction de commentaires du Registre est accessible tout au long du processus d'évaluation d'impact. • La période de commentaires en ligne, y compris les commentaires transmis lors des journées d'accueil (partage d'information et activités de discussion), des présentations WebEx et des réunions réactives, se déroulera de 30 à 45 jours après l'affichage de l'étude d'impact du promoteur sur le Registre. • Les réunions réactives

³ La formation niveau 1 et niveau 2 se concentre sur le processus d'évaluation d'impact, et est offert au travers du site web de l'Agence au <https://www.iaac-aeic.gc.ca/014/index-fra.aspx>.

		<p>de l'Agence).</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence envoie un avis concernant la période de commentaires et des liens vers les principaux documents ajoutés au Registre à la liste de distribution directement par courriel ou par la poste. • L'Agence envoie les documents aux centres de consultation suivants, accompagnés des exemplaires imprimés du résumé de l'étude d'impact du promoteur en français et en anglais : Thunder Bay, Geraldton, Nakina, Pickle Lake, Timmins et Sioux Lookout. Les endroits des centres de consultation seront dans l'avis au public qui annonce la période des commentaires. • L'Agence organise des journées d'accueil (partage d'information et activités de discussion) dans les municipalités principales, dont Thunder Bay et Geraldton, pour discuter de l'étude d'impact du promoteur (dates à déterminer). Les endroits des centres de consultation seront dans l'avis au public qui annonce la période des commentaires. • L'Agence organise une présentation WebEx prévue à l'avance comportant des séances de questions et réponses pour discuter de l'étude d'impact du promoteur. • L'Agence demande au promoteur de présenter aux participants l'étude d'impact, y compris les conditions initiales, les effets possibles, l'évaluation des effets et 	<p>discuter de l'étude d'impact du promoteur et solliciter des commentaires.</p>	<p>peuvent avoir lieu durant la période de commentaires et au cours du mois qui suit la réception des réponses du promoteur aux demandes d'information ou d'études requises de l'Agence.</p>
--	--	---	--	--

		<p>l'évaluation de la contribution du projet à la durabilité, les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que les conclusions de son évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affiche des documents reliés à l'évaluation sur le Registre, y inclut le résumé de l'étude d'impact du promoteur, en anglais et en français, ainsi que l'étude d'impact et les annexes en anglais. 		
<p>Phase 3 : Évaluation d'impact</p> <p>Partie 1 : A lieu immédiatement après l'avis que l'Agence est satisfaite que le promoteur a fourni les informations et études requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser davantage le public au processus d'évaluation d'impact et à la manière de participer de façon significative à cette phase. • Offrir l'occasion de participer. • Mobiliser le public au sujet de l'information de l'évaluation d'impact, pour déterminer s'il reste des questions en suspens. • Valider les renseignements contenus dans l'évaluation d'impact du promoteur afin de déterminer si les questions pertinentes soulevées par les participants ont été traitées et si les mesures d'atténuation proposées ont été déterminées. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence répond aux demandes de renseignements reçues par courriel et par téléphone. • L'Agence affiche au Registre des avis pour toute engagement qui pourrait avoir lieu • L'Agence affiche des avis et des mises à jour des projets sur les médias sociaux (p. ex., le fil Twitter de l'Agence). • L'Agence envoie un avis concernant toute engagement aux membres de la liste de distribution, directement par courriel ou par la poste. • L'Agence gère l'aide financière aux participants pour soutenir la participation au processus d'évaluation d'impact. • L'Agence envoie les documents aux centres de consultation suivants, accompagnés des exemplaires imprimés du résumé de l'étude d'impact du promoteur en français et en anglais : Thunder Bay, Geraldton, Nakina, Pickle Lake, Timmins et Sioux Lookout. Les endroits des centres de consultation seront dans l'avis au public 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout engagement nécessaire et additionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout engagement nécessaire et additionnelle sur l'information de l'évaluation d'impact se déroulera de 30 à 45 jours après le début de la phase.

		<p>qui annonce la période des commentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence organise une présentation WebEx prévue à l'avance comportant des séances de questions et réponses ouvertes à l'inscription du public pour discuter de l'information de l'évaluation d'impact. • L'Agence demande au promoteur de présenter aux participants l'étude d'impact, en mettant l'accent sur la façon dont les enjeux ont été traités et en indiquant toute mesure d'atténuation et de suivi supplémentaire. • L'Agence affiche des documents importants sur le site internet du Registre : le résumé de l'étude d'impact du promoteur, en anglais et en français, ainsi que l'évaluation d'impact et les annexes en anglais. Cette version serait celle qui renferme tous les renseignements et études indiqués dans les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact. 		
<p>Phase 3 : Évaluation d'impact</p> <p>Partie 2 : Rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et conditions potentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser davantage le public au processus d'évaluation d'impact et à la manière de participer de façon significative. • Solliciter les commentaires du public sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et les conditions potentielles. • Valider si les renseignements contenus dans la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et les 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence répond aux demandes de renseignements reçues par courriel et par téléphone. • L'Agence affiche des avis au public concernant la période de commentaires sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et les conditions potentielles sur le site Web du Registre et explique comment formuler des commentaires (Registre, site internet, imprimés, radio, Web). • L'Agence affiche des avis et des mises à jour des projets sur les médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Commentaires en ligne portant sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et les conditions potentielles. • Journées d'accueil (partage d'information et activités de discussion) pour discuter du projet de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et des conditions potentielles et pour solliciter des commentaires. • Présentations WebEx 	<ul style="list-style-type: none"> • La période de commentaires en ligne, y compris les journées d'accueil (partage d'information et activités de discussion), les présentations WebEx sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et les conditions potentielles, se déroulera au cours des 30 jours qui suivent l'affichage de ces documents sur le Registre.

	<p>conditions potentielles reflètent les enjeux soulevés par les participants possiblement touchés et qui ont été abordés par le promoteur.</p>	<p>sociaux (p. ex., le fil Twitter de l'Agence).</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence envoie un avis concernant la période de commentaires et des liens vers les principaux documents ajoutés au Registre directement par courriel ou par la poste. • L'Agence gère l'aide financière aux participants pour soutenir la participation au processus d'évaluation d'impact. • L'Agence envoie les documents aux centres de consultation suivants, accompagnés des exemplaires imprimés de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et des conditions potentielles en français et en anglais : Thunder Bay, Geraldton, Nakina Timmins et Sioux Lookout. • L'Agence organise une présentation WebEx prévue à l'avance comportant des séances de questions et réponses ouvertes à l'inscription du public pour discuter de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et des conditions potentielles. • L'Agence organise des journées d'accueil (partage d'information et activités de discussion) dans les municipalités principales, dont Thunder Bay et Geraldton, pour discuter de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et des conditions potentielles (dates à déterminer). • L'Agence affiche les principaux documents sur 	<p>comportant des séances de questions et réponses pour discuter de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact de l'Agence et des conditions potentielles et solliciter des commentaires.</p>	
--	---	---	---	--

		le site internet du Registre : Version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et conditions potentielles de l'Agence en anglais et en français		
Étape 4 : Prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le promoteur et le public de la décision du ministre ou du gouverneur en conseil sur si les effets négatifs relevant de la compétence fédérale seraient dans l'intérêt du public. • Sensibiliser davantage le public à la décision d'intérêt public du ministre ou du gouverneur en conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affiche le rapport final d'évaluation d'impact sur le site internet du Registre. • L'Agence répond aux demandes de renseignements reçues par courriel et par téléphone. • L'Agence affiche la déclaration de décision du ministre ou du gouverneur en conseil, y compris les conditions, ainsi que les motifs des décisions sur le Registre. • L'Agence affiche l'avis de décision du ministre ou du gouverneur en conseil sur si les effets négatifs relevant de la compétence fédérale seraient dans l'intérêt du public sur le site Web du Registre. • L'Agence affiche des avis et des mises à jour des projets sur les médias sociaux (p. ex., le fil Twitter de l'Agence). • L'Agence envoie l'avis de décision d'intérêt public directement par courriel ou par la poste. • L'Agence organise une présentation WebEx prévue à l'avance comportant des séances de questions et réponses pour renseigner le public au sujet de la déclaration de décision du ministre et des prochaines étapes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les présentations WebEx prévues à l'avance comportant des séances de questions et réponses pour renseigner les participants au sujet de la déclaration de décision du ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les présentations WebEx visant à renseigner les participants au sujet de la déclaration de décision du ministre se dérouleront au cours des 30 jours qui suivent l'affichage de la décision dans l'intérêt public du ministre sur le Registre.
Étape 5 : Postdécision	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les participants des résultats du programme de suivi • Informer les participants des modifications 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affiche les résultats de suivi et de surveillance • L'Agence affiche des avis concernant des 	<ul style="list-style-type: none"> • Commentaires en ligne à propos de modifications à la déclaration de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats du programme de suivi sont affichés selon l'échéancier identifié dans la déclaration de

	<p>potentielles à la déclaration de décision, et solliciter leur avis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants pourraient participer aux activités de suivi et de surveillance 	<p>commentaires publics à propos de modifications potentielles à la déclaration de décision, si le promoteur soumet un changement de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affiche des avis de la décision de modifier la déclaration de décision et les motifs, si le promoteur soumet un changement de projet 		<p>decision</p> <ul style="list-style-type: none"> • La période de commentaires en ligne se déroulera au cours des 30 jours qui suivent l'affichage de des modifications potentielles à la déclaration de décision, si le promoteur soumet un changement de projet
--	--	---	--	---

Approches provinciales en matière de mobilisation

L'Agence coordonnera les activités de mobilisation auprès du public et des Autochtones avec la province de l'Ontario, dans la mesure du possible. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont l'Agence collaborera avec la province de l'Ontario, voir le plan de collaboration <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80183?culture=fr-CA>.

Approches du promoteur en matière de mobilisation

Pour obtenir des renseignements sur les plans du promoteur en matière de mobilisation au cours du processus d'évaluation d'impact, voir la version provisoire du mandat de l'évaluation environnementale individuelle provinciale sur le site Web du promoteur, à l'adresse : <http://www.supplyroad.ca/>.

L'Agence s'attend à ce que le promoteur mobilise les collectivités locales, les associations et les groupes publics afin de recueillir de l'information, de déterminer les effets potentiels et les mesures d'atténuation appropriées, et de tenir compte des préoccupations tout au long du processus d'évaluation d'impact. L'Agence s'attend également à ce que le promoteur prépare l'étude d'impact, qui comprend les connaissances autochtones et des collectivités, en plus de valider les renseignements que renferme l'étude d'impact auprès des participants avant de la présenter officiellement à l'Agence à des fins d'examen.

L'Agence organisera des rencontres, comme mentionné dans le tableau 6.1, au cours desquelles l'on s'attend à ce que le promoteur présente les renseignements relatifs au projet désigné, y compris les conditions initiales, les effets possibles, l'évaluation des effets et l'évaluation de la contribution du projet à la durabilité, les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que les conclusions de son évaluation. Pour en savoir davantage sur les attentes de l'Agence envers le promoteur, veuillez consulter les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80183?culture=fr-CA>.

7. Aide financière aux participants

Une aide financière pour soutenir la participation du public est disponible au cours du processus d'évaluation d'impact. Les formulaires de demandes pour l'aide financière seront mis à la disposition du public durant la phase de planification et la phase d'étude d'impact. Ces occasions d'aide financière aux participants permettront au public de présenter des commentaires au sujet des versions provisoires, incluant les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact, du plan de participation du public, et de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et les conditions potentielles de l'Agence, ainsi que l'étude d'impact du promoteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités admissibles à l'aide financière ou pour présenter une demande d'aide financière, voir les Lignes directrices nationales des Programmes et les demandes à la page suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-environnementale/services/participation-public/demande-aide-financiere-aux-participants-pour-evaluation-environnementale.html>.

8. Comment soumettre des commentaires et coordonnées

Les commentaires peuvent être transmis à tout moment, au cours de l'évaluation du projet, au moyen de la fonction «

Présenter un commentaire » accessible à la page du projet du Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 80183, à <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80183?culture=fr-CA>). Les pièces jointes peuvent aussi être téléversés à l'aide de cette fonction. Si vous éprouvez des difficultés lors de la soumission, veuillez communiquer avec l'Agence au moyen de l'adresse indiquée ci-dessous.

Les commentaires et autres documents reçus par l'Agence feront partie du dossier de projet et seront affichés sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact. La politique sur les présentations de l'Agence⁴ détermine quelles informations peuvent être partagés de façon publique, et quelles informations devraient demeurer privées. Pour plus d'informations sur comment nous protégeons votre confidentialité, veuillez vous référer à l'avis de confidentialité⁵. Si vous ne voulez pas que votre commentaire soit affiché sur le Registre, veuillez contacter l'Agence avant de soumettre votre commentaire.

Un résumé des commentaires reçus tout au long du processus d'évaluation d'impact sera également ajouté au rapport d'évaluation d'impact.

Le bureau de l'Agence chargé d'administrer le processus d'évaluation d'impact du projet est le suivant :

Projet de route d'approvisionnement Webequie
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Bureau régional de l'Ontario
55, rue York, bureau 600
Toronto (Ontario) M5J 1R7
Tél. : 416-952-1576
Courriel : IAAC.Webequie.AEIC@canada.ca

⁴ La politique sur les présentations de l'Agence est disponible au <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/participation/conditions?culture=fr-CA>

⁵ L'avis de confidentialité de l'Agence est disponible au <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/protection?culture=fr-CA>